



Paris Logement Familles

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :

Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

Pour les autres nationalités :

Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

Attestation de mutation professionnelle imposée par l'employeur pour les familles avec enfant et quittance(s) de loyer ou relevé(s) de charges de copropriété ET facture(s) d'électricité et/ou de gaz ou de téléphone (pour le mois d'installation et pour chaque année) pour justifier de un an de présence à Paris

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

Pour le versement de l'aide :

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur (original)

Relevé d'identité bancaire du bailleur (original)

Selon votre situation :

Livret de famille tenu à jour

Jugement de divorce ou de séparation de corps

Tout document validé par une autorité juridique ou administrative permettant d'attester la mise en place d'une garde alternée de l'enfant à défaut une convention sous seing privé

Attestation sur l'honneur indiquant le rattachement fiscal de l'enfant majeur

Attestation de Pôle Emploi ou de la Mission Locale indiquant le statut de demandeur d'emploi non indemnisé de l'enfant majeur

Notification d'attribution et/ou justificatifs de versement de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Dernière déclaration sur le revenu ou attestation sur l'honneur du demandeur précisant sa volonté d'opter pour le partage des parts fiscales procurées par l'enfant en garde alternée en cas de présence d'enfant mineur au domicile

Notification d'attribution et/ou justificatifs de versements de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour l'enfant majeur

Selon votre situation, vos charges :

- Dernière quittance de loyer à votre nom
- Contrat de prêt et/ou échéancier de remboursement du ou des emprunt(s) engagé(s)
- Relevé des charges de copropriété pour le dernier trimestre
- Document justifiant des charges liées à l'utilisation d'un parking

Vos ressources :

- Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour toute personne vivant au foyer
- Justificatifs récents de toutes vos ressources imposables ou non imposables : Allocation aux Adultes Handicapés et ses éventuels compléments (Majoration pour la Vie Autonome Complément de Ressources), pension(s), salaire(s), indemnités journalières
- Justificatif récent de versement ou de non versement de l'allocation logement (AL) par la CAF ou l'employeur

En cas de changement récent de situation, justificatifs de toutes les ressources récentes (imposables ou non imposables) : salaires, indemnités journalières, retraite, pension, indemnités de chômage, allocation et autres...